

## TABLEAU COMPARATIF DES DIFFÉRENTES FORMES JURIDIQUES D'ENTREPRISE

FORMES JURIDIQUES	ENTREPRISE INDIVIDUELLE	SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF	SOCIÉTÉ PAR ACTIONS/COMPAGNIE	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	COOPÉRATIVES
<b>AVANTAGES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Facile à former.</li> <li>• Facile à fermer.</li> <li>• Fonctionnement simple.</li> <li>• Profits non partagés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu de formalités gouvernementales pour sa création ou sa fermeture.</li> <li>• Mise en commun des associés qui amènent à la société de l'argent et/ou des services et/ou de l'expertise.</li> <li>• Flexibilité pour les changements.</li> <li>• Profits appartiennent aux associés personnellement et non à la société.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsabilité limitée des actionnaires, administrateurs et dirigeants.</li> <li>• Elle a une existence autonome de ses actionnaires, administrateurs et dirigeants.</li> <li>• Transfert de propriété facilité par rapport à la société en nom collectif.</li> <li>• Financement peut être plus facile à obtenir que pour les autres formes juridiques.</li> <li>• Fonctionnement prévu par la loi, les règlements internes et les conventions entre actionnaires (à être rédigées).</li> <li>• Permet d'intégrer de nouveaux partenaires (ex. actionnaires ou administrateurs).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsabilité limitée des commanditaires.</li> <li>• Accès au financement possible via un appel public à l'épargne.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsabilité des membres limitée.</li> <li>• L'obtention de travail est équitable et obtention de produits ou services à bon prix.</li> <li>• Membres choisissent les orientations de la coopérative.</li> <li>• Pas de prise de contrôle possible.</li> </ul>
<b>INCONVÉNIENTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsabilités illimitées de l'entrepreneur face à son entreprise et aux dettes de celle-ci.</li> <li>• L'entreprise ne survit pas au moment du décès de l'entrepreneur.</li> <li>• Accès plus limité au capital.</li> <li>• Taux d'imposition plus important que pour une société par actions/compagnie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsabilités illimitées et solidaires des associés face à l'entreprise et aux dettes de celle-ci.</li> <li>• Difficulté de financement pour expansion.</li> <li>• Il est fortement recommandé d'avoir une entente écrite entre associés, car la loi ne prévoit pas le fonctionnement de la société.</li> <li>• Danger de désaccord entre les associés pouvant « paralyser la société. »</li> <li>• Peut être difficile de quitter le partenariat (ou de racheter un partenaire).</li> <li>• Taux d'imposition plus important que pour une société par actions/compagnie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Requiert des formalités plus importantes pour sa constitution.</li> <li>• Régie par de nombreuses lois qu'il est impératif de respecter.</li> <li>• Cout de formation plus élevé que pour une société en nom collectif ou une entreprise individuelle.</li> <li>• Taux d'imposition avantageux.</li> <li>• Restrictions légales quant aux personnes pouvant être nommées administrateurs et aux personnes pouvant devenir actionnaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Structure plus complexe que les autres formes juridiques.</li> <li>• Responsabilités illimitées des commandités.</li> <li>• L'apport en bien d'un associé devient la propriété de la société.</li> <li>• Les commanditaires n'ont aucune autorité sur l'administration.</li> <li>• Le commanditaire ne peut retirer son apport en biens pendant toute la durée de vie de la société, à moins d'obtenir l'accord de la majorité des autres associés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance limitée.</li> <li>• Aucun accroissement de valeur des parts sociales.</li> <li>• Constitution complexe et longue.</li> <li>• La réserve ne peut être partagée entre les membres.</li> <li>• Parfois limité par les règlements généraux.</li> <li>• Processus décisionnel plus long.</li> </ul>

FORMES JURIDIQUES	ENTREPRISE INDIVIDUELLE	SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF	SOCIÉTÉ PAR ACTIONS/COMPAGNIE	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	COOPÉRATIVES
<b>COMPOSITION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Propriétaire unique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins deux associés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Propriétaire unique ou plusieurs propriétaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins deux associés (le commandité et le commanditaire).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Minimum de trois pour une coopérative de travail et cinq pour les autres coopératives.</li> </ul>
<b>TYPES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour petits commerces, métiers.</li> <li>• Activités locales ou régionales.</li> <li>• Actifs et besoins financiers limités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour professions libérales, services, commerces.</li> <li>• Activité économique organisée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour générer des bénéfices à répartir entre les propriétaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour activités requérant un apport financier externe important en plus d'être risquées.</li> <li>• Pour sport professionnel, industrie du film, prospection.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour combler des besoins communs.</li> <li>• Lorsque l'on prône des valeurs d'épargne, de solidarité, de consommation équitable et de partage.</li> </ul>
<b>CONSTITUTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Très simple.</li> <li>• Enregistrement ou non (si le nom de l'entreprise comprend le prénom et le nom du propriétaire).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Simple.</li> <li>• Immatriculation obligatoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Complexe.</li> <li>• Incorporation et immatriculation obligatoires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Complexe.</li> <li>• Immatriculation obligatoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peut être long et complexe selon le cas.</li> <li>• Selon la loi sur les coopératives.</li> </ul>
<b>COÛT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible (de 30 à 50 \$)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modéré à élevé à cause, entre autres, de la convention entre associés (de 100 à 3 000 \$)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élevé (de 500 à 2 000 \$)</li> <li>• Plus les honoraires requis pour rédiger une éventuelle convention entre actionnaires (1 500 \$ et +)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élevé (entre 1 000 \$ à 10 000 \$)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible à modéré (de 100 à 1 000 \$)</li> </ul>
<b>CONTRÔLE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle absolu du propriétaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle partagé entre les associés selon leur convention.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décisions prises par les administrateurs (1 vote/admin.), lesquels sont élus par les actionnaires ayant droit de vote (ou par les actionnaires avec un droit de vote s'ils ont conclu une convention unanime entre actionnaires).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les commanditaires n'ont aucun droit de gestion sur la société commanditée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle partagé entre les membres. (1 vote par membre)</li> </ul>